



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES

Ecole de langue
et de civilisation françaises

Année propédeutique de français langue étrangère

(AP)

2024-2025



INFORMATION IMPORTANTE POUR LES ETUDIANT-ES !

Le **contenu** et les **supports** de cours et conférences sont protégés par la loi fédérale sur les droits d'auteur et, à ce titre, ils ne peuvent pas être reproduits et diffusés sans autorisation.

En outre, la **voix** et **l'image** des enseignant-es et conférenciers/ères leur appartiennent et sont protégées par le code civil (article 28 CCS). Tout enregistrement, même à des fins personnelles et/ou pédagogiques, doit donc faire l'objet d'une demande préalable explicite auprès de l'enseignant-e ou conférencier/ère concerné-e.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

FACULTÉ DES LETTRES
Ecole de langue
et de civilisation françaises

ÉCOLE DE LANGUE ET DE CIVILISATION FRANÇAISES

Bâtiment Landolt – 2, rue De-Candolle – 1211 Genève 4

Secretariat-elcf@unige.ch

<https://www.unige.ch/lettres/elcf>

☎ +41 (0)22 379 74 33

AP (ANNÉE PROPÉDEUTIQUE)

Administration

Secrétariat ELCF

Rue De-Candolle 2

5^{ème} étage

Horaires de réception :

Lundi : 14h00-16h00

Mercredi : 14h00-16h00

Jeudi : 11h00-13h00

Secrétaire répondante

Marie-Thérèse Diaz

☎ +41 (0)22 379 74 78

Marie-Therese.Diaz@unige.ch

Directrice de l'ELCF
et conseillère académique

Isabelle Racine

Horaires de réception : sur rendez-vous

Isabelle.Racine@unige.ch

Responsable de la
filière AP

Françoise Zay

Horaires de réception : sur rendez-vous

Francoise.Zay@unige.ch

Service des admissions

Uni-Dufour – 24, rue Général Dufour – 2^{ème}
1211 Genève 4

<https://www.unige.ch/immatriculations/>

☎ +41 (0)22 379 77 39

Privilégier les demandes en ligne :

<https://admissions.unige.ch/kayako/>

Point d'information : Vie de Campus, Uni Dufour

1^{er} étage : <https://vie-de-campus.unige.ch/a-propos/le-point-vie-de-campus>

Informations générales

Horaire des cours

L'heure académique genevoise commence au quart et s'achève à l'heure juste. Les enseignements sur deux périodes sont généralement groupés.

Programme général des cours de l'Université, à consulter en ligne : <https://pgc.unige.ch>

Présence

Une fréquentation régulière des enseignements est attendue.

Examens

Pour l'année propédeutique, l'inscription aux cours et aux examens se fait en début d'année par le secrétariat (pas d'inscription sur IEL).

- L'inscription aux examens n'est prise en considération que si l'étudiant-e remplit les conditions d'immatriculation de l'Université de Genève. Elle est soumise également aux conditions d'accès aux examens fixées par les enseignant-es pour certains de leurs enseignements.
- Elle est ferme et a valeur d'engagement. Toute modification, ou retrait dûment justifié, doit être signalée par écrit au secrétariat de l'ELCF.
- L'étudiant-e inscrit-e aux examens qui ne se présentera pas aux épreuves (**absence**) subira un **échec (note « 0 »)**. Ceci est aussi valable pour les étudiant-es soumis-es aux contrôles continus. Aucune dérogation ne sera admise, sauf en cas de force majeure.
- En cas de **maladie**, le/la candidat-e doit avertir immédiatement le secrétariat de l'ELCF et faire parvenir un certificat médical au plus tard dans les 3 jours. Un certificat médical présenté après avoir passé l'examen ne pourra pas annuler la note validée.
- **Toute absence doit, dans la mesure du possible, être annoncée à l'enseignant-e responsable de l'examen par courriel.**

Changement des données personnelles

Toute modification des données personnelles (changement d'adresse postale, de nom, de téléphone, etc.) doit être faite directement par l'étudiant-e sur son portail (www.unige.ch, onglet « Portail »).

Paiement des taxes universitaires

Droits d'inscription : CHF 500.- par semestre. Un bulletin de versement est envoyé à l'adresse de l'étudiant-e par le Service des admissions. Examens : aucune taxe supplémentaire. Le non-paiement des taxes entraîne l'exmatriculation d'office. Une amende est perçue en cas de réimmatriculation. Les étudiant-es exmatriculé-es ne sont pas autorisé-es à se présenter aux cours et aux examens. Pour tout autre renseignement concernant les taxes, s'adresser directement au Service des admissions.

Matériel d'enseignement

Participation aux frais de photocopies : CHF 20.- par semestre. Les enseignant-es de l'ELCF distribuent pendant l'année un important matériel pédagogique photocopié pour lequel l'Ecole demande aux étudiant-es cette participation forfaitaire.

Communications

Pour toute communication concernant leurs études, les étudiant-es sont prié-es d'utiliser exclusivement leur adresse universitaire (xxx@etu.unige.ch). Cette messagerie doit être relevée régulièrement.

Des informations importantes (par exemple l'attestation d'immatriculation) sont également communiquées via le portail en ligne personnel de chaque étudiant-e. Il est accessible sur la page d'accueil du site de l'Université de Genève (onglet « Portail »).

Il est nécessaire de consulter régulièrement le site internet de l'ELCF, pour tout avis urgent ou important (<https://unige.ch/lettres/elcf>).

Absences

Absence temporaire prolongée : à signaler immédiatement au secrétariat de l'ELCF.

Maladie : présenter un certificat médical en principe dès le troisième jour d'absence aux cours. Les certificats médicaux présentés a posteriori ne sont pas considérés comme valables.

Congé : en principe il n'est pas possible de demander un semestre de congé à l'AP (cursus limité à deux semestres).

Règlement et plan d'études

Il est recommandé aux étudiant-es de prendre attentivement connaissance du Règlement d'études propre à l'ELCF (en cliquant sur [ce lien](#)), ainsi que du Plan d'études de l'AP, disponible dans cette brochure et [en ligne](#).

Attestation de réussite

L'AP est un cursus évalué par un contrôle continu annuel : il n'y a pas de relevé de notes officiel avant la fin de l'année (session d'examen de mai-juin). Les documents sont envoyés à l'adresse postale indiquée sur le portail de l'étudiant-e.

Abandon des études

S'adresser au secrétariat de l'ELCF et demander l'exmatriculation auprès du Service des admissions (sur la plate-forme : <https://admissions.unige.ch/kayako/>). Tout-e étudiant-e peut demander, par écrit, en tout temps, sauf pendant les sessions d'examens, à être exmatriculé-e de l'Université.

Le non-paiement des taxes est considéré comme un abandon des études.

Poursuite des études à l'UNIGE après l'AP

Les étudiant-es qui souhaitent continuer leurs études à l'Université de Genève après l'Année propédeutique doivent se renseigner auprès du Service des admissions (en priorité sur leur site web) sur les délais pour entreprendre les démarches. En effet, une nouvelle décision d'admission devra être rendue pour la nouvelle année académique. Attention, certains délais (p. ex. pour des maîtrises spécialisées) sont fixés très tôt dans l'année ; voir : <https://www.unige.ch/formalites/changer/fac/>.

Autres informations utiles

Bibliothèques : <http://www.unige.ch/biblio/fr>

Téléchargez l'application UNIGE : <http://www.unige.ch/mobile/>

UNIGE Mobile est l'application officielle de l'Université de Genève. Elle vous permet d'accéder aux principaux services de l'UNIGE et vous sert de guide dans vos démarches quotidiennes sur le campus, en vous apportant des informations ciblées en fonction de votre Faculté et de vos thématiques préférées.

Vie étudiante à l'UNIGE

Les pages dédiées à la vie de campus permettent d'accéder à des informations concernant l'accueil et l'intégration, la vie quotidienne à l'UNIGE, les besoins financiers, l'offre culturelle et sportive, etc.

<https://vie-de-campus.unige.ch/>

Association des Etudiants de Français Langue étrangère

www.facebook.com/ae fle.ch

ae fle@unige.ch

Service Santé des Etudiant-es

<https://www.unige.ch/sse/>

Uni Dufour, 1^{er} étage

Emplois Etudiants

Offres d'emploi à consulter (login demandé)

<https://emploi.unige.ch/>

Bureau des logements de l'Université

☎ +41 (0)22 379 77 20

<https://www.unige.ch/batiment/campus-durable/logements/accueil/>

logements@unige.ch

Uni Dufour, 1^{er} étage

Permanence juridique des étudiant-es

<http://www.pje-ge.ch/>

info@pje-ge.ch

Maison de quartier de la Jonction – Av. de Ste-Clotilde 18bis – 1205 Genève

Plan d'études

Avant-propos

Objectifs

L'Année propédeutique s'adresse à des étudiant-es non-francophones de niveau intermédiaire qui se destinent à des études universitaires en français, soit à l'ELCF, soit dans une des Facultés, Centres ou Instituts de l'Université de Genève, et dont les connaissances et les compétences en français correspondent à celles décrites par le niveau B1 du *Cadre commun européen de référence pour les langues*¹. Pour être admis-e à l'Année propédeutique, l'étudiant-e doit donc préalablement réussir un examen de français, qui vérifiera son niveau de compétence.

L'Année propédeutique propose une année de français intensif, dans la perspective d'amener les étudiant-es au moins au niveau B2, requis pour étudier à l'Université de Genève et dans la plupart des universités francophones.

Organisation des études

Durant l'Année propédeutique, l'enseignement est donné essentiellement sous forme de cours-séminaires (CS) et de travaux pratiques (TP), qui requièrent la participation active et assidue des étudiant-es. Il est structuré en deux composants :

1. Le premier composant (bloc 1) contient des enseignements généraux, annuels et obligatoires pour tous les étudiant-es, orientés vers la pratique de la langue. L'enseignement invite aussi les étudiant-es à réfléchir sur leurs pratiques d'auto-apprentissage du français langue étrangère dans une perspective continue.

Le bloc 1 est formé des blocs 1A et 1B :

- 1A :** Enseignements linguistiques généraux annuels, axés sur la mise à niveau des compétences de compréhension et de production écrites et orales.
- 1B :** Enseignements linguistiques spécifiques annuels, axés sur la prononciation et sur la grammaire (auxquels s'ajoutent des TP facultatifs au laboratoire de langue).

Remarque : la maîtrise même avancée d'une seule compétence (par exemple C1 en compréhension orale) ne pourra pas compenser un niveau inférieur à B2 dans une autre (par exemple B1 en production écrite). Les étudiant-es qui auraient besoin d'un renforcement linguistique supplémentaire peuvent, sur préavis des enseignant-es concerné-es et dans la mesure des disponibilités, demander à suivre un cours de mise à niveau dispensé aux Cours d'appui. Cet enseignement n'est pas évalué dans le cadre de l'Année propédeutique.

2. Le deuxième composant (bloc 2) propose des enseignements transversaux semestriels, nettement orientés en fonction des objectifs universitaires des étudiant-es et partiellement choisis par eux/elles. Ils visent à préparer l'insertion des étudiant-es de l'AP dans les cursus académiques francophones de l'UNIGE et s'inscrivent dans le domaine du Français sur objectifs universitaires (FOU).

Ces enseignements sont complétés par un « Cours thématique », qui propose une ouverture dans les champs de la littérature et de la langue, ou dans ceux de la culture et de la francophonie au sens large, selon une offre qui peut varier d'une année à l'autre.

Organisation des enseignements du bloc 2 :

Au semestre d'automne, l'étudiant-e devra valider l'enseignement « Français sur objectifs universitaires I ». C'est également au semestre d'automne que l'étudiant-e validera le « Cours thématique ». L'offre concernant ce cours figure dans le « Descriptif des enseignements », mis à jour chaque année.

¹ Où l'on distingue six niveaux allant de A1 à C2. Pour des informations concernant la description des niveaux, voir le site Internet : <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages/levels>.

Au semestre de printemps, chaque étudiant-e devra choisir, en accord avec le/la responsable de l'enseignement de FOU, un « Cours public » dans l'offre des facultés, qu'il/elle suivra comme auditeur-trice et qui servira de base à un travail accompli dans l'enseignement « Français sur objectifs universitaires II ».

Evaluation

Attestation, contrôle continu ou examen. Le « Descriptif des enseignements » (mis à jour au début de chaque année académique) précise le type et les modalités d'évaluation de chaque enseignement.

Les épreuves des contrôles continus peuvent avoir lieu pendant les semaines de cours ou en session d'examens. Les dates des épreuves qui ont lieu pendant les cours sont communiquées au début de chaque semestre. Les dates des épreuves qui ont lieu en session sont affichées une dizaine de jours avant le début de chaque session.

Un-e étudiant-e absent-e à une épreuve du contrôle continu reçoit la note 0 pour cette épreuve. Aucune épreuve de remplacement n'est organisée.

L'AP est considérée comme étant « réussie » si l'étudiant-e remplit les conditions suivantes :

- a. avoir régulièrement suivi pendant deux semestres les enseignements prévus par le plan d'études de l'année propédeutique ;
- b. avoir obtenu :
 - les attestations requises par le plan d'études ;
 - la note minimale de 4 pour chacun des enseignements du bloc 1A ;
 - une moyenne générale d'au moins 4 pour le bloc 1B ainsi que pour le bloc 2, et aucune note inférieure à 3 entrant dans la composition de la moyenne concernée.

Durée des études

L'AP est un cursus d'études à plein temps de deux semestres, sans redoublement possible. Le volume de travail requis pour valider les enseignements correspond à 48 crédits ECTS. Il est également attendu des étudiant-es qu'ils/elles préparent leur futur parcours à l'UNIGE en s'intéressant et en participant à la vie académique hors enseignement régulier (conférences, cours publics, activités culturelles).

Attestation de réussite

Au terme de l'Année propédeutique, l'étudiant-e reçoit un procès-verbal de ses notes et, s'il/elle satisfait aux exigences requises (réussite des deux composantes de l'Année propédeutique, voir *supra*), une attestation de réussite.

La réussite de l'Année propédeutique permet à l'étudiant-e d'intégrer un cursus de l'Université de Genève ainsi que le DEFLE (Diplôme d'Etudes de Français Langue Etrangère) de l'ELCF, restreint au parcours A. Toutefois, pour être admis en Faculté des lettres ou au DEFLE sans restrictions, une moyenne minimum annuelle de 4,5 entre les enseignements d'« Ecrit » et de « Grammaire » est exigée ; à défaut, l'étudiant-e devra réussir une épreuve supplémentaire.

Année propédeutique AP

Bloc 1A	Compétences linguistiques générales	24 crédits
Description	Les enseignements de ce bloc sont orientés vers l'acquisition des compétences linguistiques à l'écrit et à l'oral décrites par le niveau B2 du CECRL. Ils visent à fournir les moyens d'interagir dans différentes situations, particulièrement dans le contexte académique, et à développer l'autonomie des étudiant-es dans le perfectionnement de la langue.	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"> • 1.1 2h/AN de CS : <i>Ecrit : outils de lecture et d'analyse</i> • 1.2 2h/AN de CS : <i>Oral : outils de transcription et d'analyse</i> • 1.3 5 à 7h/AN de TP : <i>Activités orales et écrites</i> 	
Attestation(s)	/	
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle continu d'Ecrit • Contrôle continu d'Oral 	
Condition(s)	Les moyennes respectives d'Ecrit et d'Oral ne peuvent pas être inférieures à 4.	
Remarque(s)	Le contrôle continu d'écrit est organisé dans 1.1 et 1.3, celui d'oral dans 1.2 et 1.3.	

Bloc 1B	Compétences linguistiques spécifiques	12 crédits
Description	Ces enseignements visent à renforcer des compétences linguistiques spécifiques (grammaire et prononciation) en lien avec les activités d'écrit et d'oral.	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"> • 1.4 2h/AN de TP : <i>Activités de prononciation</i> • 1.5 2h/AN de CS : <i>Grammaire</i> • 1.6 1h à 5h/AN de TP : <i>Laboratoire de langue</i> 	(6 crédits) (6 crédits)
Attestation(s)		
Evaluation	Contrôle continu pour 1.4 et pour 1.5. Les TP en laboratoire de langue (1.6) sont facultatifs et non crédités.	
Condition(s)	La moyenne de chacun des contrôles continus ne peut être inférieure à 3.	
Remarque(s)	Les TP de prononciation (1.4) sont en partie liées aux Activités orales de 1.3.	

Bloc 2	Compétences académiques et transversales	12 crédits
Description	Le but de ces enseignements est de consolider les compétences linguistiques de l'étudiant-e tout en l'initiant à la méthodologie du travail académique et en le confrontant à des exigences disciplinaires ainsi qu'à des savoirs culturels variés.	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none"> • 2.1 2h/Semestre de CS : <i>Français sur objectifs universitaires I</i> • 2.2 2h/Semestre de CS : <i>Cours thématique</i> • 2.3 2h/Semestre de CS : <i>Français sur objectifs universitaires II</i> 	<p>(3 crédits)</p> <p>(3 crédits)</p> <p>(6 crédits)</p>
Attestation(s)	Une attestation en 2.3, selon des modalités fixées par l'enseignant-e en début d'enseignement.	
Evaluation	Travail noté ou contrôle continu dans l'ensemble des enseignements.	
Condition(s)	Aucune note inférieure à 3 ne peut entrer dans la moyenne finale.	
Remarque(s)	Le CS 2.3 est associé au suivi d'un « Cours public » choisi par l'étudiant-e en accord avec le/la responsable de l'AP.	

Descriptif des enseignements

Abréviations

CR = cours, CS = cours-séminaire, SE = séminaire, TP = travaux pratiques
A = semestre d'automne, P = semestre de printemps, AN = annuel

Bloc 1A – Compétences linguistiques générales

Conditions : dans les enseignements du bloc 1A, pour pouvoir se présenter à une épreuve du contrôle continu un-e étudiant-e doit avoir assisté à plus de 70% des cours et des séances de travaux pratiques (TP) préparatoires à chaque épreuve. L'étudiant-e qui ne remplit pas les conditions requises obtient la note 0 à l'épreuve concernée. Si à la fin de l'année la moyenne du cours d'Ecrit et/ou celle du cours d'Oral est inférieure à 4, l'AP n'est pas réussie et l'étudiant-e devra se présenter à l'examen sommatif de rattrapage à la session d'août-septembre.

Ecrit : outils de lecture et d'analyse

30EL024 – CS.AN (annuel)

Alexei Prikhodkine, mercredi 10-12

Objectifs et contenu

Le principal objectif du cours-séminaire est de fournir aux étudiant-es les outils nécessaires à la compréhension et à la rédaction de divers types de textes fréquents dans le contexte académique. Pour ce faire, nous analyserons, d'une part, les spécificités des textes présentés en classe (par ex., le compte-rendu, l'essai argumentatif) et, d'autre part, les mécanismes linguistiques de leur fonctionnement. Ce cours-séminaire vise, en outre, à préparer les étudiant-es à réaliser par écrit certaines tâches qu'ils/elles devront accomplir dans le cadre de leurs études universitaires (par ex., rapporter des propos, comparer des objets ou commenter des données chiffrées). Enfin, une attention particulière sera portée à l'examen de certaines structures linguistiques, notamment la gestion des phrases complexes et l'expression des liens logiques entre leurs constituants.

Evaluation

Contrôle continu : le contrôle continu se compose de quatre épreuves écrites réparties sur l'année (deux par semestre, dont une pendant les cours et une en session d'examens). Durée des contrôles : entre 1h30 et 3h00. La moyenne est calculée en prenant la note de la dernière épreuve (qui compte double) et les deux meilleures notes des trois autres épreuves.

Oral : outils de transcription et d'analyse

30EL025 – CS.AN (annuel)

Stéphane Borel, mardi 14-16

Objectifs et contenu

Ce cours-séminaire a pour objectif essentiel d'améliorer et de développer des compétences de compréhension et de production orales relevant du niveau B2 du CECRL dans différentes situations interactionnelles, avec une attention portée au contexte académique. Les étudiant-es seront ainsi amené-es à répondre à l'oral à des tâches variées (par exemple, défendre un point de vue construit et argumenté, réagir de façon adéquate, etc.) lors d'un entretien, un exposé personnel ou un débat. En proposant des outils de transcription, cet enseignement permettra également aux étudiant-es d'examiner les particularités de l'oral et de prendre conscience des aspects non verbaux de l'interaction. Il visera aussi à renforcer la fluidité (rythme et débit) dans l'expression orale des apprenant-es.

Evaluation

Contrôle continu : le contrôle continu se compose de quatre épreuves de compréhension de l'oral et/ou d'expression orale réparties sur l'année (deux par semestre, dont une pendant les cours et une en session d'examens). Durée des contrôles : entre 15 et 30 minutes, en comptant la préparation. La moyenne est calculée en prenant la note de la dernière épreuve (qui compte double) et les deux meilleures notes des trois autres épreuves.

Activités orales et écrites

30EL026 – TP.AN (annuel)

Alexei Prikhodkine, lundi 8-10 et jeudi 8-11 (groupe A)

Stéphane Borel, lundi 8-10 et jeudi 8-11 (groupe B)

Objectifs et contenu

Les travaux pratiques (TP) ont pour objectif de mettre en pratique les connaissances acquises dans les cours-séminaires d'Écrit et d'Oral décrits ci-dessus et n'en sont pas dissociables. Les étudiant-es seront ainsi amené-es à entraîner divers types de textes et de discours ancrés dans diverses situations de communication. L'imbrication des activités orales et écrites permettra aux apprenant-es de prendre conscience des spécificités de l'oral et de l'écrit et d'examiner leurs points de contact et de rupture.

Evaluation

Il n'y a pas d'évaluation spécifique concernant les TP : les compétences acquises aux TP sont en effet intégrées et évaluées dans le cadre des contrôles continus mis en place dans les enseignements d'Écrit et d'Oral. La participation active et assidue aux séances de TP fait partie des conditions requises pour pouvoir se présenter aux différentes épreuves prévues.

Bloc 1B – Compétences linguistiques spécifiques

Activités de prononciation

30EL027 – TP.AN (annuel)

Marion Didelot, lundi 10-11 (groupe A), lundi 11-12 (groupe B) et jeudi 13-14 (tous)

Objectifs et contenu

L'objectif de cet enseignement est d'améliorer la communication orale en français. Pour cela, nous travaillerons sur la compréhension et la production des consonnes et des voyelles, en insistant sur le décalage qui existe entre l'écrit et l'oral ainsi que sur les principales difficultés de prononciation telles que les voyelles nasales ou la paire « u/ou » par exemple. Des exercices sur le rythme et l'intonation seront également proposés afin que les étudiants soient capables de mieux s'approprier la « mélodie » du français.

Si l'enseignement du jeudi rassemblera tous les étudiants au laboratoire de langues, celui du lundi se fera en principe en plus petits groupes : la répartition dans les groupes A et B sera identique à celle des « Activités orales et écrites ».

Evaluation

Contrôle continu formé de quatre épreuves réparties sur l'année, pendant le semestre et en session d'examens, selon des modalités et un calendrier qui sera précisé lors de la première semaine de cours.

Remarque : TP au laboratoire (facultatifs)

Dans la grille horaire, divers créneaux de travaux pratiques au laboratoire de langues (TP) sont proposés de manière facultative (en option supplémentaire) pour les étudiants qui voudraient s'entraîner de manière plus intensive.

Grammaire

30EL006 – CS.AN (annuel)

Françoise Zay, mardi 8-10

Objectifs et contenu

Cet enseignement a pour objectif l'acquisition et/ou le renforcement des compétences grammaticales requises pour le niveau B2 du CECRL. Le programme est élaboré en lien avec celui des cours d'Ecrit et d'Oral et traite de manière approfondie certains points de grammaire considérés comme centraux. Chacun d'entre eux fait l'objet d'observations dans des contextes variés, d'une élaboration méthodique des règles et des principales difficultés le concernant ainsi que d'une mise en pratique dans des exercices variés et ciblés. Le cours-séminaire peut être complété par la participation aux travaux pratiques du laboratoire de langue (le mardi 10-11 et/ou 11-12), où des exercices auto-corrigés de grammaire sont proposés sur ordinateur.

Evaluation

Contrôle continu. Il se compose de deux épreuves écrites, chacune d'une durée de 2h. La première a lieu pendant la session d'examens de janvier-février, la deuxième pendant celle de mai-juin. La matière évaluée est celle du programme semestriel correspondant.

Remarques

Pour apprendre à utiliser le logiciel de grammaire utilisé au laboratoire de langue, il est indispensable de participer au moins à l'une des séances de TP des mardis matin 24 septembre et 1^{er} octobre.

La répartition des étudiant-es dans les groupes A et B pour ces TP est identique à celle des « Activités de prononciation » et des « Activités orales et écrites ».

TP au laboratoire de langues

30EL007 – TP.AN (annuel)

Françoise Zay, mardi 10-11 (groupe A), mardi 11-12 (groupe B)

30EL028 – TP.A (automne)

Françoise Zay, mardi 13-14

32M1071 – TP.A (automne)

Margaux Sittarame, mercredi 13-14

Si les créneaux du mardi (10-11,11-12 et 13-14) sont spécifiquement orientés vers l'usage des outils grammaticaux, alors que celui du mercredi (13-14) cible avant tout des exercices de prononciation, l'offre du laboratoire de langue permet à chaque étudiant-e de travailler librement et en autonomie les aspects qu'il/elle souhaite approfondir. Il n'y a ni évaluation ni crédits spécifiquement liés à ces travaux pratiques.

Une partie des créneaux horaires du laboratoire de langues est ouverte à d'autres filières que l'AP : pour des raisons d'organisation, les étudiant-es sont invité-es à suivre au minimum les premières séances du semestre (mardi 24 septembre et mardi 1^{er} octobre, dans les créneaux proposés), pour prendre connaissance des possibilités de travail en laboratoire et déterminer leur programme personnel pour le semestre d'automne. Ce programme peut être modifié en cours d'année.

Attention : le créneau du mercredi (13-14) ne sera ouvert aux étudiant-es de l'AP qu'à partir du mercredi 2 octobre.

Bloc 2 – Compétences académiques et transversales

Cours thématique : les étudiant-es choisissent un des deux cours proposés ci-dessous en veillant à une répartition équilibrée du nombre d'étudiant-es dans chaque cours.

Evaluation du cours thématique : Examen écrit de 2h en session.

Conditions : pour pouvoir se présenter à l'examen, l'étudiant-e doit avoir été présent-e à 80% des séances du cours au moins et avoir participé activement au cours selon des modalités qui seront précisées en début de semestre.

Des lieux et des paysages en littérature

30EL023 – CS.A (semestriel, automne)

Valérie Zuchuat, jeudi 14-16

Objectifs

Réunies autour du motif du lieu, que nous étudierons dans la relation que l'écrivain-e entretient avec lui, les œuvres littéraires de langue française abordées dans ce cours-séminaire invitent à un parcours : lieu habité ou paysage observé, espace d'ici ou d'ailleurs, du dedans ou du dehors. Nous nous intéresserons à quelques espaces géographiques, de l'Europe aux Amériques, du Léman à la Méditerranée, et aux situations linguistiques qui peuvent leur être liées. La première moitié du semestre sera consacrée à la lecture de nouvelles et la seconde moitié du semestre à la lecture d'un roman (œuvres de C. Bille, A. Camus, C. F. Ramuz, M. Tremblay, notamment). Par une observation fine des textes, les étudiant-es consolideront activement leur maîtrise de la langue tout en développant leur capacité d'interprétation.

Mensonge et secret dans la littérature francophone

30EL032 – CS.A (semestriel, automne)

Nadine Bordessoule, jeudi 14-16

Objectifs

Ce cours-séminaire se propose d'explorer la thématique du mensonge et plus généralement du secret dans divers textes d'auteurs francophones, de Jean-Jacques Rousseau à Tahar Ben Jelloun. Il s'agira de réfléchir aux liens entre pensée et parole, à la question de l'aveu, au rôle social du mensonge, voire à sa dimension morale. Par action ou par omission, le mensonge est le ressort narratif de nombreux textes, ce qui nous permettra d'aborder également le rapport entre mensonge et illusion, pour interroger finalement le statut de la fiction

Français sur objectifs universitaires (FOU) : les étudiant-es suivent les deux cours-séminaires. La moyenne du Bloc 2 s'établit avec trois notes : celle du Cours thématique celles des deux cours de FOU. Elle s'accompagne de l'obtention d'une attestation dans le cours « FOU II ».

Français sur objectifs universitaires I

30EL029 – CS.A (semestriel, automne)
Laurence Benetti, mercredi 8-10 (groupe A)
Anne Grobet, mercredi 8-10 (groupe B)

Objectifs

Constitué d'approches méthodologiques diversifiées et couvrant une multiplicité de domaines de connaissances, le *français sur objectif(s) universitaire(s)*, ou « FOU », propose une démarche complémentaire aux cours de langue proprement dits en thématissant les discours universitaires. Il s'oriente autant sur la réception que sur la transmission des savoirs, et engage des compétences transversales impliquant le passage de l'oral à l'écrit ou de l'écrit à l'oral dans des formats diversifiés. À partir de documents authentiques, qui seront majoritairement issus de l'Université de Genève, il s'agira de développer, à l'oral comme à l'écrit, un ensemble de compétences qui contribuent à l'appropriation des connaissances et de savoir-faire en contexte universitaire francophone.

Ce premier volet se concentrera prioritairement sur l'activité de résumé, à partir de documents oraux donnant lieu à des prises de notes et à partir de documents écrits qui feront l'objet de présentations orales étayées par des diapositives. Nous porterons une attention particulière aux annonces et aux transitions, qui constituent des points d'ancrage importants dans la transmission des connaissances, ainsi qu'aux définitions, qui entrent en jeu dans la transmission de tous les enseignements académiques.

Evaluation

Contrôle continu. Les modalités et le calendrier des épreuves seront communiqués en début de semestre par les enseignantes.

Français sur objectifs universitaires II

30EL030 – CS.P (semestriel, printemps)
Laurence Benetti, mercredi 8-10 (groupe A)
Anne Grobet, mercredi 8-10 (groupe B)

Objectifs

Constitué d'approches méthodologiques diversifiées et couvrant une multiplicité de domaines de connaissances, le *français sur objectif(s) universitaire(s)*, ou « FOU », propose une démarche complémentaire aux cours de langue proprement dits en thématissant les discours universitaires. Il s'oriente autant sur la réception que sur la transmission des savoirs, et engage des compétences transversales impliquant le passage de l'oral à l'écrit ou de l'écrit à l'oral dans des formats diversifiés. À partir de

documents authentiques, qui seront majoritairement issus de l'Université de Genève, il s'agira de développer, à l'oral comme à l'écrit, un ensemble de compétences qui contribuent à l'appropriation des connaissances et de savoir-faire en contexte universitaire francophone.

Cet enseignement adopte la même méthodologie que le cours donné au semestre d'automne, dont il est la suite. Le second volet mettra l'accent sur les activités de reformulation et de clarification, mettant en contraste différents documents oraux et écrits encadrant les enseignements universitaires proprement dits. Nous nous intéresserons aussi à la gestion des citations et des documents sources dans l'optique de préparer la synthèse de différents documents, exercice qui se trouve à la base de tout travail académique. De plus, cet enseignement intégrera, sous forme de prestations individuelles sujettes à évaluation, le cours que chaque étudiant-e aura choisi de suivre en faculté.

Evaluation

Contrôle continu et attestation. Les modalités du contrôle continu seront communiquées en début de semestre par les enseignantes, tout comme celles concernant l'obtention de l'attestation, en lien avec le « cours public » choisi.

« Cours public » : en lien avec l'enseignement « FOU II » (printemps).

Au cours du semestre d'automne, chaque étudiant-e devra choisir, parmi l'offre des « Cours publics » des facultés et en accord avec la responsable de la filière AP, un enseignement qu'il/elle suivra comme auditeur/trice au semestre de printemps. Ce cours en faculté fait partie intégrante de l'enseignement « FOU II ». Une séance d'information à ce sujet, donnée par F. Zay, aura lieu le lundi 21 octobre, à 13h15, salle PHIL 111 (présence obligatoire). Une deuxième séance, consacrée au choix définitif du cours, aura lieu avant la fin du semestre d'automne dans le même créneau horaire. Le cours « Rhétorique publicitaire » est une offre alternative à un « Cours public » en Faculté des Lettres.

Cours dans une des facultés de l'UNIGE

Choix à faire parmi la sélection proposée lors de la séance du 21 octobre.

Rhétorique publicitaire

30EL033 – CS.P (semestriel, printemps)

Valérie Zuchuat, jeudi 14-16

Objectifs

Ce cours-séminaire a pour objectif d'analyser les mécanismes à l'œuvre dans le champ publicitaire. Nous procéderons à l'analyse de l'image, au décryptage des slogans et à l'étude des éléments implicites (idéaux d'identification) présents dans les supports publicitaires, en accordant une attention particulière au rôle de la rhétorique. Nous travaillerons sur des supports variés (affiches, documents sonores et filmiques) et convoquerons des textes théoriques (R. Barthes, J.-M. Adam, M. Bonhomme). Des perspectives culturelles et sociologiques seront en outre abordées. Un temps, enfin, sera réservé aux questions éthiques que pose le

discours publicitaire et au rôle ambigu que celui-ci joue dans la société d'aujourd'hui.

Évaluation

Une attestation à obtenir selon des modalités qui seront communiquées par l'enseignante au début du semestre. Une présence à 80 % des séances du cours au moins est attendue de la part des étudiant-es.

Remarque

L'attestation obtenue dans ce cours peut remplacer celle prévue dans l'enseignement « FOU II » au semestre de printemps.

Codes et emplacements des salles de cours

Code	Bâtiment	Adresse
PHIL	Philosophes	Bd des Philosophes 22 1205 Genève
IFAGE	Ifage	Place des Augustins 19 1205 Genève
M	Uni Mail	Boulevard du Pont-d'Arve 40 1205 Genève
PM	Pavillon Mail	Boulevard du Pont-d'Arve 40 <i>derrière Uni Mail</i>
U	Uni Dufour	Rue du Général-Dufour 24 1205 Genève
L	Landolt	Rue De-Candolle 2 1205 Genève



<https://www.unige.ch/lettres/fr/infos/lieu/>



Semestre d'automne 2024	
Rentrée (séance d'information)	Lundi 16 septembre
Début des cours	Mercredi 18 septembre
Fin des cours	Vendredi 20 décembre
Dies Academicus (pas de cours entre 10h et 12h)	Vendredi 11 octobre
Semaine de lecture (pas de cours)	Du lundi 4 au vendredi 8 novembre
<i>Session d'examens janvier-février 2025</i>	<i>Du lundi 20 janvier au mercredi 5 février</i>

Semestre de printemps 2025	
Début des cours	Lundi 17 février
Fin des cours	Vendredi 16 mai
Semaine de révision	Du lundi 19 au vendredi 23 mai
Pâques (congé)	Du vendredi 18 avril au dimanche 27 avril
Fête du travail (congé)	Jeudi 1 ^{er} mai
Ascension (congé)	Jeudi 29 mai
Pentecôte (congé)	Lundi 9 juin
<i>Session d'examens mai-juin 2025</i>	<i>Du lundi 26 mai au vendredi 13 juin</i>
<i>Session d'examens août-septembre 2025</i>	<i>Du lundi 25 août au vendredi 5 septembre</i> <i>(dates susceptibles d'être modifiées !)</i>